

La Lettre *Déchets*

N° 6 - Juin-Juillet 2004

Dans ce numéro :

- **L'opération Stop pub** 2
- **La prochaine loi « Déchets »**
- **Le Dossier du mois :** 3
 - Retour sur les assises d'Agen du 23 et 24 juin 2004
- **Actualités :** 6
 - Le Vade-Mécum de la concertation locale par l'association Orée
 - L'Ademe lance l'opération vidange propre
- **Agrément des sociétés d'emballages:** 7
 - Journée d'informations et d'échanges de la Direction régionale Ouest d'Eco-Emballages
 - Droit de réponse de M. Guizardaz suite à notre dossier du mois de mai de la lettre déchets
 - Action du Conseil National de l'Emballage

A noter :

Bonnes vacances de la part de l'équipe du réseau Déchets



Éditorial

La sieste sous un arbre

Pendant que débute la période des devoirs de vacances au Ministère (rédaction du projet de la loi déchets) les soldes et le tourisme animent l'activité économique.

Aurons nous 20%, 30% ou 50% de déchets en moins? Irons-nous visiter un CSDU ou un incinérateur? A moins que les congés nous permettent de découvrir les joies du compostage individuel..

Découvrir une région c'est aussi s'intéresser aux "déchets de terroir". Ici, que faites vous de vos déchets? Merci pour la photo!

Aux Assises d'Agen, beaucoup de "déjà dit" de "déjà entendu". On peut cependant retenir quelques exemples de démarches courageuses en matière de gestion des biodéchets dans lesquelles, à l'échelle d'un territoire restreint (parfois un quartier), les citoyens prennent en charge le compostage de la fraction fermentescible de leurs déchets.

Dans tous les manuels d'écologie, on évoque les cycles du carbone, de l'azote, de l'eau, la gestion de nos déchets doit absolument intégrer ces principes.

Deux autocollants (l'un du Ministère, l'autre de la Fédération du commerce et de la distribution) nous permettant de refuser poliment les publicités envahissantes dans nos boîtes aux lettres ont vu le jour : on ne peut que regretter la non-unanimité quant au message véhiculé par ces supports ainsi que l'absence d'engagement de la part des entreprises concernées..

Le décret concernant la taxation des courriers non adressés sera un outil déterminant dans la lutte contre ce gâchis de papier. Il doit être publié avant le 01 Janvier 2005.

Sinon, la performance est certes modeste mais la vie sans sacs de caisse depuis plusieurs mois est possible. Ce n'est donc pas un besoin!

Je vais devoir vous laisser il faut que je trouve une "gourde" soldée, vous savez celle qu'on cale avec une pierre dans le torrent pendant la sieste sous un arbre pour avoir de l'eau fraîche au réveil.

Bonne chasse aux déchets.

J-Luc Jugant

Pilote du réseau Déchets



Opération Stop pub

□ FNE a fait de la résistance sur l'opération « Stop Pub » ; après avoir frôlé la rupture, une action d'envergure est enfin menée par le Ministère de l'Ecologie et du développement Durable.

Le ministère de l'Ecologie a lancé le 16 juin dernier son autocollant. A noter que nous nous sommes "battus" pour que cette notion de journal de la collectivité soit mentionnée, ce n'était pourtant pas gagné dès le début.

Depuis octobre 2003 un groupe de travail avec tous les partenaires - distributeurs, diffuseurs, collectivités, MEDD et nos associations - a planché pour élaborer le dispositif national du "Stop Pub".

Malheureusement, les diffuseurs et distributeurs se sont bornés à proposer un système minimaliste que nos associations ne pouvaient accepter. Les concertations étant impossibles, le MEDD a décidé de reprendre en main le dispositif. Nous le félicitons !

Nous regrettons cependant, qu'après avoir tout fait pour freiner la mise en place du dispositif, les professionnels aient sorti également (la veille de celui du ministère) leur autocollant, compliquant ainsi le message auprès du public puisqu'il n'y est pas fait mention de l'acceptation des journaux des collectivités

Un million d'autocollants vont être édités par le Ministère et distribués par l'intermédiaire de l'Ademe : Le site de l'ADEME (www.ademe.fr) indique actuellement que l'on peut en disposer aux espaces info énergie pour les particuliers, mais en allant plus bas, on trouve un renvoi vers un formulaire qui permet aux collectivités et aux associations de commander en ligne : www.ademe.fr/stoppub/form_commande.asp—Les envois sont effectués par paquets de 50 exemplaires.

Reste à appliquer le dispositif : Bien diffuser largement le logo (en Belgique ils en sont à + de 15 % d'autocollants sur les boîtes aux lettres...), suivre son application et le respect du logo (un formulaire sera mis en ligne sur le site de l'Ademe) et faire un bilan dans un an pour évaluer les quantités d'imprimés publicitaires "évités". **Alors commandez vos autocollants auprès de l'Ademe sans plus tarder ! et n'utilisez pas ceux de la grande distribution, vous risquez alors de ne plus recevoir le bulletin municipal ou celui du conseil général.**

Soyons actifs : localement, il peut être utile de contacter son receveur de la Poste et les responsables des entreprises de distribution de la PNA pour leur expliquer ce qu'est l'autocollant, votre souci de voir respecter la volonté de ceux qui l'ont apposé sur leurs boîtes aux lettres. Cela permet par exemple au dirigeant de l'entreprise de montrer l'autocollant à ses employés et de leur donner les consignes ad-hoc.

PS : Si vous apposez l'autocollant sur votre poste de radio... ça ne marche pas et sur la télé non plus !

La prochaine loi « Déchets »

Le ministre Serge Lepeltier nous l'a promis pour la fin de l'année. A la DPPR, on semble sceptique sur la date exacte mais 'est promis nous aurons une nouvelle loi. Au dernier Conseil national des déchets, le 29 juin, le président Jacques Pélissard a brièvement évoqué l'ossature de ce nouveau texte : Une meilleure organisation, une approche territoriale, une exigence plus grande que la loi de 92.

L'approche territoriale est certainement essentielle avec l'intercommunalité qui est venue compliquer l'enchevêtrement actuel des syndicats ayant tantôt la compétence collecte, tantôt la compétence traitement, tantôt les deux compétences.

On peut aussi espérer que cette approche territoriale se fera autour des grands bassins de vie sans trop tenir compte des limites administratives et qu'on imposera une compétence globale de gestion.

Des éclaircissements sont aussi nécessaires sur les limites du service public, le partage des responsabilités de la gestion des déchets entre les collectivités locales et les producteurs.

A la question de savoir si la loi prendra en compte les déchets ménagers et assimilés, mais aussi les déchets banals, les déchets dangereux, les radioactifs et pourquoi pas les déchets agricoles ? il n'y a pas eu de réponse. Il est vrai que la question était un peu provocatrice : ni les déchets agricoles, ni les radioactifs n'étant de la compétence du MEDD. Il faudrait une volonté politique forte et un courage non moins fort en face des lobbies agricole ou nucléaire. Mais il va falloir être vigilants, les déchets dangereux, les déchets industriels doivent être traités dans cette nouvelle loi, bien qu'ils soient complètement négligés par le Conseil national des déchets.

Et la prévention ? Lors du dernier groupe de travail sur la prévention au ministère, les associations, FNE en tête, ont réclamé que la prévention soit un des chapitres de la loi et pas seulement un simple article, que des objectifs précis et datés y figurent, un certain consensus s'est fait autour de cette proposition ; mais, ne rêvons pas, nous étions un groupe restreint et les anti-prévention étaient absents !

Voilà du travail pour le dernier trimestre, avec le suivi des différents projets du MEDD, des propositions. Vous trouverez dans le compte-rendu des Assises d'Agen d'autres précisions quant à la future loi.

Liliane Elsen directrice Déchets



Le Dossier du mois :

Retour sur les assises nationales des déchets municipaux d'Agén du 23 et 24 juin 2004

Au programme de ces assises des déchets : 3 thèmes forts :

Gestion des déchets : optimiser les coûts des déchets municipaux

Faisons une réalité de la prévention par la réduction à la source

Loi déchets : où en est-on, que peut-on attendre ?

16 ateliers et 20 forums ont été consacrés à la gestion des déchets

Témoignages de France Nature Environnement sur ces assises:

Bruno Genty , Directoire du réseau Déchets

« J'ai trouvé ces assises décevantes : beaucoup d'orateurs empêtrés dans leurs contradictions ("on ne peut pas optimiser les collectes car ça poserait de graves problèmes sociaux") et qui prônent (sans doute inconsciemment) un immobilisme navrant ("avant de mener des actions préventives, réalisons des ACV-analyse de cycle de vie"). Auparavant, on pouvait reprocher aux français de théoriser et de ne pas agir (le contraire du "just do it"). Désormais, la situation s'aggrave : on pense pour se donner de bonnes raisons de ne rien faire... Bref, "la maison brûle" mais, contrairement à ce qu'on pourrait attendre, ceux qui devraient essayer d'éteindre l'incendie sont devenus des pyromanes.

Cela écrit, pour ne pas sombrer dans la déprime, il est clair que de tels comportements en nous menant droit dans le mur vont contribuer à voir ledit mur, donc à être dans l'obligation objective de se bouger un peu. Oui, mais combien de temps devra-t-on encore attendre ? »

Pénélope Vincent-Sweet , Directoire du réseau Déchets

« J'avais été avertie des imperfections d'Agén, et j'ai trouvé ces assises moins médiocres que prévues.

Les plénières : classique, pas grand chose de nouveau, frustrant pour la salle car peu de dialogue.

Les ateliers : de qualité très hétérogène, mais des témoignages très intéressants.

En particulier :

- **Atelier prévention** : de bons cas concrets de Bruno Genty (sur Mechelen) et de Patrick Hervier (du département des Deux-Sèvres). Cela dynamise de voir toutes les idées qui peuvent surgir des différents partenaires une fois la réflexion lancée.
- **Atelier biodéchets** : Cap l'Orient collecte des biodéchets sur toute l'agglomération, ils ont une moyenne de 42 à 45 kg/hab.an.
J-L. Defossez (gpe Gaudriot) a réalisé une comparaison (théorique) entre collecte et compostage biodéchets et tri-stabilisation :
Pour une ville de 100 000 habitants la différence avec un point 0 (sans gestion de biodéchets) est de 364 k€ pour la collecte séparée et 982 k€ pour le tri-stabilisation.
Difficile de connaître la fiabilité, mais c'est un résultat intéressant pour nous.
- **Gestion des encombrants** : quelques détails remarquables sur les ressourceries / recycleries.
- **L'optimisation des coûts de gestion des déchets municipaux** : résultats intéressants de l'ADEME qui conclut que l'augmentation des coûts de gestion, si elle coïncide avec la mise en place de la collecte sélective des emballages, n'est pas due à cette dernière, car les coûts de traitement ultime augmentaient de toute façon. Eco-emballages en est bien sûr tout fier... et ça nous donne un argument de plus pour la mise en place de collectes des biodéchets.

De façon générale, quelques changements sont sortis de ces Assises, comme **l'idée de travailler en bassin de vie plutôt que strictement à l'intérieur des frontières administratives, idée qui semble soutenue par presque tout le monde.**

Ceci dit, c'est toujours la machine lourde, et lorsqu'on parle de coûts, par exemple, c'est toujours par rapport aux deux grandes filières d'incinération ou enfouissement, et on oublie la prévention et les biodéchets.

Sonnette d'alarme : quand un juriste a dit « oui à la concertation, mais il faut arriver à déclarer les projets de traitement d'intérêt général. » Voilà le rouleau-compresseur qui se prépare !

De même, il nous a été difficile d'entendre un représentant d'Onyx rendre hommage aux élus courageux qui portent les grands projets de traitement. C'est le contraire - ce sont ceux qui les refusent et qui ten-

tent la voie tortueuse de la gestion de proximité, prévention etc. qui sont courageux !

Pour les déchets ménagers, nous devons continuer à matraquer avec notre message principal : prévention, bonne gestion des biodéchets avec auto-gestion ou collecte séparative, et gestion à part des déchets dangereux. Et toujours rappeler aux gens les effets de ces actions sur le traitement final – pas la peine de se fatiguer à faire des bioréacteurs et autres s'il ne reste que 10% de déchets organiques dans les poubelles. »

Nathalie Villermet, chargée de mission :

« Rien de bien nouveau dans **la plénière sur la prévention**. Les sociétés agréées comptent faire de la prévention avec le barème producteur amont. La Fédération du Commerce et de la Distribution a signalé que certains produits de marque de distributeurs ont déjà réduit leur emballage, le MEDD et l'ADEME ont présenté le plan prévention avec les actions ADEME (appel à projets : Eco-conception et -10% des déchets entreprises, campagne nationale fin 2004/début 2005 sur la même base que la campagne sur les énergie renouvelables). Un simple positionnement des différents organismes sur le sujet.

Atelier : taxe-redevances

Des propositions intéressantes ont été apportées par l'association Amorce :

Laisser le choix aux collectivités du mode de financement qu'elles désirent, taxe ou redevance. Ils proposent des aménagements pour ces deux systèmes qui à l'heure actuelle ne sont pas optimisés.

Taxe : - supprimer les exonérations

- assiette sur le nombre de personnes
- moduler les taux par zones
- rendre obligatoire le budget annexe
- intégrer des plafonds pour l'aspect social
- la limite de la taxe c'est qu'elle n'inclut pas les efforts de tri et prévention.

Redevance : - imposer un contrat avec le receveur

- instituer une part fixe et une part proportionnelle obligatoire

Actuellement uniquement 10 villes en France ont mis en place la redevance au poids/volume.

Les observations étaient : une diminution importante des tonnages, plus de compostage individuel, l'optimisation des collectes, la mise en avant du caractère primordial de la communication. Par contre l'équilibre financier est délicat à atteindre.

La redevance est pour FNE un moyen efficace de réaliser de la prévention des déchets par les ménages ! Selon une étude de ONYX, 32 % des collectivités seraient prêtes à passer à la redevance.

Le point final de ces assises la loi déchets : où en est-on, que peut-on en attendre ?

Pas une seule femme n'a été intervenante dans cette plénière !!!

Selon le juriste présent, 5 principes sont à prendre en compte dans la loi :

- la prévention
- valorisation matière, définition juridique du déchet ultime
- limite des services publics
- droit du public à l'information,
- REP (Responsabilité Elargie des Producteurs)

Le MEDD a clarifié le calendrier et les éléments d'information sur l'élaboration du projet de loi.

Etapas et calendrier :

- Le premier rendez-vous était le conseil européen le 28 juin sur la stratégie européenne sur la prévention et le recyclage des déchets. Ce rendez-vous avait pour objectif de préparer la position française en cohérence avec l'Europe.
- Deuxième rendez-vous : Réunion plénière du Conseil National des Déchets 29 juin, qui abordera la loi, en initiant les débats sur des propositions concernant les limites de responsabilités du service public (comprenant les assimilés, les conditions d'offres aux secteurs privés, proposition d'organisme coordinateur pour répondre aux problèmes de multiplication des filières, ...)
- Ecriture du texte cet été par les services du MEDD
- Discussion pour l'automne avec tous les partenaires sur le projet de texte ;
- Présentation au parlement du projet de loi au premier trimestre 2005.

Demande des différents représentants :

LE REPRESENTANT DE FNE (Jean-Luc Jugant) a présenté les 10 priorités de FNE pour une nouvelle loi déchets (cf plaquette site internet www.fne.asso.fr) en insistant sur ces points:

- les biodéchets ont toujours été oubliés, il faut les replacer fortement dans la politique déchets, et cela grâce à la loi ;
- Demande de plus de transparence ;
- Demande de plus de coopération entre les ministères de l'environnement et de l'éducation, car la sensibilisation est essentielle ;
- Proposition de Point Info Déchets, comme cela existe pour les espaces info énergie.
- Ne pas penser qu'aux « bâtons » dans les politiques déchets, les « carottes » sont essentielles pour inciter les différents acteurs.

LES DIFFERENTS ELUS :

- Demande de précision de la REP ;
- Préciser les responsabilités des différents acteurs ;
- Répondre aux inquiétudes des charges financières qui pèsent sur les différents acteurs ;
- Il faut répondre au problème du NIMBY en redonnant confiance aux citoyens ;
- Créer une véritable filière organique ;
- Il ne faut pas d'objectifs trop difficiles à atteindre ;
- Le volontaire ne suffit pas il faut que la loi donne des messages forts ;
- Besoin de leviers fiscaux ;
- Manque de dispositif de contrôle et de sanctions indépendantes.

Remarques : A noter l'incohérence des élus face aux incinérateurs : ils veulent redonner confiance aux citoyens par rapport à ces installations pour anéantir le NIMBY, tout en accusant les remises aux normes des UIOM qui leur coûteront trop cher et dont certains affirment sans s'en cacher qu'elle ne sera pas faite !!! La position du MEDD est claire à ce sujet : ils feront tout pour faire respecter la loi (mise aux normes) car pour eux c'est le garant de la confiance lors de l'implantation de site de traitement.

LES PROFESSIONNELS DU TRAITEMENT :

- Le réel problème est le manque de capacité de traitement ;
- Se rajoute le problème de cloisonnement où les déchets ne doivent pas sortir du département ;
- Mettre en place des conditions pour mieux faire accepter les sites ;
- Se baser sur le « bassin de vie » qui est plus cohérent que le département ;
- Ils veulent faire circuler les déchets pour mieux les gérer (leur souhait est de réaliser des très grandes unités) ;
- Ils sont demandeurs de leviers fiscaux pour aider les transports alternatifs ;
- Ils soulèvent le scandale français de la TGAP qui est reversée au budget général au lieu de revenir à l'environnement. »

Ainsi ces rencontres d'Agen n'auront pas été innovatrices en matière de gestion des déchets mais auront eu le mérite, comme de coutume, de permettre un partage des points de vues entre institutionnels, élus, associations et professionnels. Elles nous ont également permis de diffuser nos messages, permettant ainsi d'espérer que la future loi soit l'occasion d'initier une politique forte en faveur d'une gestion globale et durable de nos déchets.

Vous trouverez sur notre site internet (www.fne.asso.fr - rubrique déchets) les interventions des membres de FNE présents aux différents ateliers :

- **Clarifier la situation des déchets assimilés pour mieux maîtriser leurs impacts environnementaux et économiques**

Bruno Genty—Administrateur FNE -Membre du directoire du « Réseau Déchets » de FNE

- **Mise en place de plans locaux de prévention des déchets : le cas de l'agglomération de Mechelen**

Bruno Genty- Consultant en prévention des déchets

- **Gérer les biodéchets au plus près de leur lieu de production**

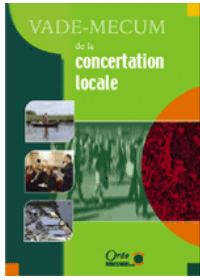
Pénélope Vincent-Sweet—Membre du directoire du « Réseau Déchets » de FNE

- **Les rapports annuels déchets des collectivités : outils de transparence**

Delphine Tombal- Chargée de mission, réseau Déchets

- **La nouvelle gestion des DEEE : ce que les associations souhaitent**

Nathalie Villermet—Chargée de mission, réseau Déchets



□ Le Vade- Mecum de la concertation locale par l'association Orée

Issu d'une réflexion engagée par Orée et ses membres depuis 1998 sur la structuration du dialogue avec les parties prenantes (plus particulièrement les entreprises, les collectivités et les ONG), cet outil recense, à partir des expériences de chacun, les principes de base du processus de concertation locale, de façon à les structurer sous forme d'un vade-mecum.

Réalisée sous une double présidence entreprise industrielle / association de protection de l'environnement (Liliane ELSEN, FNE), cet outil méthodologique et pratique s'adresse avant tout au porteur de projet d'aménagement territorial local, , et plus largement à toute partie prenante qui souhaite s'engager dans ce type de démarche . Il a été conçu pour s'adapter au plus grand nombre de situations et répertorie les lignes directrices **avant, pendant et après** le processus de concertation.

Les comportements : facteurs clés de la réussite

Portés par la conviction que la concertation est avant tout un état d'esprit, les membres du groupe de travail Orée ont consacré une partie du document aux comportements et attitudes à adopter pour prétendre à la réussite du processus.

Ce document est diffusé au prix unitaire de 10 euros TTC.

Pour vous le procurer : Association Orée CONTACT E : Aurélie Bleton - 01 48 24 04 00 - bleton@oree.org - <http://www.oree.org>

□ L'ADEME lance l'opération Vidange propre

En 2003, en France, 241 000 tonnes d'huiles usagées ont été collectées par 50 ramasseurs agréés. Ces huiles ont été valorisées et ont permis de produire 42 000 tonnes d'huiles régénérées et d'économiser 130 000 Tep / an de combustible industriel.



Face à la dégradation de la qualité des huiles collectées, l'ADEME lance une campagne de communication pour le non-mélange des huiles usagées, en collaboration avec les professionnels de l'automobile représentés par le CNPA (Conseil national des professions de l'automobile), la FNAA (Fédération nationale de l'artisanat automobile) et la filière huiles usagées.

L'Opération Vidange Propre a pour objectif de sensibiliser et de motiver l'ensemble des détenteurs d'huiles de vidange, au non-mélange avec d'autres produits (eau, liquides de freins et de refroidissement, solvants, huiles végétales...), condition essentielle de leur valorisation à un coût acceptable.

Cette campagne s'adresse dans un premier temps aux professionnels de l'automobile (phase 1), puis aux particuliers qui font leur vidange eux-mêmes (phase 2) et enfin aux entreprises de la mécanique et du BTP (phase 3). Chaque cible sera touchée par des actions, moyens et messages spécifiques sur une période de 3 ans.

Par ailleurs des entreprises " partenaires " : Citroën, Norauto, Renault, Speedy, Total Lubrifiants, Toyota, Groupe Volkswagen France se sont engagées à relayer les messages de la campagne auprès notamment de leurs réseaux et clients.

Le résultat attendu de ces premières actions est une amélioration de la qualité des huiles collectées. Celle-ci dépend directement de la mise en œuvre effective de bonnes pratiques de tri et de stockage des huiles par les professionnels de l'automobile.

Rappel réglementaire :

Il est interdit de rejeter les huiles usagées dans la nature. Il faut les remettre à un ramasseur agréé ou à un éliminateur agréé.

Les conditions de stockage des huiles usagées doivent permettre leur valorisation ultérieure.

Les ramasseurs agréés ont l'obligation de collecter gratuitement dans un délai de 15 jours tout lot d'huiles moteurs usagées supérieur à 600 litres.

Contacts ADEME : Communication : agnes.heyberger@ademe.fr ; Technique : lydie.ougier@ademe.fr



Agrément des sociétés d'emballages

□ Journée d'informations et d'échanges de la Direction régionale Ouest d'Eco-Emballages

Eco-Emballages organise à l'attention des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs de la région grand ouest une journée d'information **le mercredi 8 septembre 04 de 10 à 17 heures dans l'amphithéâtre du groupe MEDERIC 20 av du Grésillé à Angers.**

Au programme de la journée : présentation du nouvel agrément et visite d'une recyclerie Emmaüs.

Pour tout renseignements et inscriptions veuillez contacter la direction régionale Ouest Mme Odile BRY tel : 02 41 22 16 50 fax : 02 41 22 16 55

□ Droit de réponse de M.Guichardaz suite à notre dossier du mois de mai de la lettre déchets

Je fais suite au « dossier du mois » de votre dernière édition : « *L'explication de FNE sur son vote à la commission d'agrément des sociétés d'emballages* », dans lequel vous citez un article que j'ai écrit, publié dans « *Recyclage Récupération Magazine* ».

Vous écrivez que je n'ai jamais participé à aucune réunion de la commission consultative d'agrément. C'est exact et croyez bien que je le regrette. J'ai demandé à plusieurs reprises au Ministère de l'Écologie que la presse soit autorisée à assister à ces réunions, ceci dans le souci de fournir à nos lecteurs une information qui soit la plus fidèle et la plus proche possible des sources. Ma demande est restée jusqu'à présent vaine.

Comme vous semblez avoir, comme moi, le souci de la transparence, il devrait être possible que nous associions nos efforts dans ce sens, et je serais très heureux que vous puissiez relayer ma demande auprès des autres membres de la commission.

Vous me reprochez de ne pas vous avoir contacté après le vote de la commission d'agrément. C'est également exact, mais cela appelle de ma part deux précisions. Tout d'abord, j'ai contacté Bernard Casnin, avec lequel j'ai eu plusieurs échanges téléphoniques et par e-mail. Or c'est lui qui, au nom des deux collègues associatifs (protection de l'environnement — dont vous faites partie — et défense des consommateurs), a présenté et défendu le vœu des associations concernant le réagrément, vœu qui portait, entre autres, sur les partenariats.

Par ailleurs, j'ai, dans le passé, à plusieurs reprises, sollicité votre association pour avoir des précisions sur les partenariats que vous avez (ou avez eus) avec Eco-Emballages, et en particulier sur les montants financiers en jeu. Sur ce point, toutes mes demandes sont restées lettre morte. Il m'a donc paru — peut-être à tort, et je serais heureux que vous me démentissiez — inutile d'insister.

Si les partenariats à venir doivent être transparents, pourquoi ne pas commencer dès aujourd'hui avec les partenariats passés ou en cours ? Cette question vaut pour FNE comme pour l'ensemble des associations.

Un dernier point : en dehors de toute polémique et d'un point de vue « citoyen », les associations ne sont-elles pas préoccupées de voir que l'Etat se désengage de son rôle de soutien au monde associatif pour le transférer à des sociétés (et donc des intérêts) privé(e)s ? Je pense personnellement que le vrai problème est là.

Sur cette question, il me semble que les personnes de bonne volonté devraient se rassembler plutôt que s'affronter. Quant à la presse, elle joue parfois son rôle d'aiguillon, ce que — j'ose l'espérer — aucun démocrate ne peut raisonnablement lui reprocher, pour peu que les limites de ce genre d'exercice ne soient pas outrepassées, ce qui ne me semble pas le cas en l'espèce.

Olivier Guichardaz

□ Action du Conseil National de l'Emballage

Comme présenté dans la Lettre Déchets du mois d'avril, l'opération pilote du Conseil National de l'Emballage (CNE) de sensibilisation des consommateurs à la prévention des emballages a eu lieu lors de la semaine du développement durable. Ainsi, les trois magasins Monoprix du 11^{ème} arrondissement de Paris ont joué le jeu en accueillant le CNE, principalement représenté par les associations. Globalement, les consommateurs interpellés étaient réceptifs au discours portant sur l'importance de consommer responsable afin de réduire notre production de déchets. Ils étaient intéressés de savoir comment ils pouvaient agir pour réduire leur propre production, tout en ne manquant pas de nous rappeler que les producteurs avaient également leur part de responsabilité en mettant sur le marché de plus en plus d'emballages !!! Le réseau déchets prépare un document plus complet sur les étapes et outils utilisés lors de cette manifestation.

Manifestation que vous pourriez éventuellement décliner dans vos territoires respectifs.

La Lettre Déchets - N°6 - Juin/Juillet 2004 : lettre d'information du réseau Déchets de France Nature Environnement – Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976. **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> – siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 – **Directeur de la publication** : Bernard Rousseau – **Rédacteur en chef** : Jean-Luc JUGANT ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL